



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 12 mars 2025 à 18h00

Délibération n° 001/mars/2025**Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

L'an 2025, le 12 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

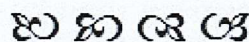
Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absent excusé ayant donné procuration : Gérard PETYT pouvoir à Jean-Michel SOLÉ

Absents : Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 24 ; Absent excusé ayant donné procuration : 1 ; Absents : 2**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu les articles 11 et 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

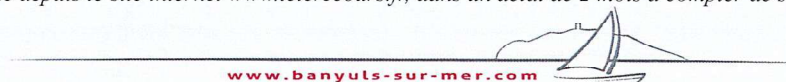
Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu les rapports d'orientation budgétaire de la Commune, du Port et des Parkings pour l'année 2024, ci-annexés ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 3 mars 2025 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Téléréours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif constitue une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, délai pouvant être allongé à 10 semaines pour les communes dotées du référentiel M57 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est inscrit dans la loi ATR ainsi que dans la loi NOTRe susvisées. Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation budgétaire, ainsi que d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le rapport sur lequel s'appuie le débat doit comprendre, outre les orientations budgétaires proprement dites, les engagements pluriannuels de la collectivité, des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel, ainsi qu'un état de la structure et de la gestion de la dette.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi, puisque l'absence de sa tenue entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du vote du budget. Le DOB ne donne pas lieu à un vote à l'issue des débats.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'année 2024, conformément aux rapports ci-annexés, et propose d'en débattre.

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** des orientations budgétaires qui lui ont été présentées, après en avoir débattu.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourts citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



Table des matières

I.	Le contexte de l'élaboration du budget pour 2025	5
	Inflation et croissance en France (chiffres octobre 2024)	5
	Un déficit budgétaire en France qui dérape et atteint des niveaux inédits	5
	Focus sur les Finances publiques locales	5
II.	Les recettes de fonctionnement de 2020 à 2025	9
	Produits des services, domaine, ventes diverses	10
	Les recettes fiscales	10
	La fiscalité directe	10
	La fiscalité indirecte : Droits de mutation - taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Taxes de séjour	11
	Les dotations et participations	12
	Autres produits de gestion courante	12
III.	Une gestion rigoureuse des dépenses courantes pour maintenir le niveau d'investissement	13
	La recherche d'optimisation de la section de fonctionnement	13
IV.	Structure des effectifs	16
	Evolution de la masse salariale de 2022 à 2024	16
	Répartition par catégorie	16
	Répartition Hommes-Femmes	17
V.	Quelles marges de manœuvre pour la Ville en 2025 ?	17
	La capacité d'autofinancement	17
VI.	L'état de la dette	20
	Situation générale Tous budgets (Principal – Port de Plaisance et Parkings)	20
	Répartition du capital restant dû par budgets :	20
	Extinction de la dette - Tous budgets	22
	La capacité de désendettement du budget principal	22
	Ratios comparatifs	23
VII.	Comparaison de la situation financière de la Ville de Banyuls-sur-Mer par rapport aux villes de même strate et aux villes de 20 à 40 000 habitants, correspondant à notre surclassement de population.	23
	Les recettes de fonctionnement	24
	Les dépenses de fonctionnement	24
	Le résultat annuel	25
	Les dépenses d'équipement (investissement)	25
	Encours de la dette : L'encours de dette désigne le montant total des emprunts contractés qui restent à rembourser. ...	26
VIII.	Evolution des dépenses d'investissement	27
IX.	En 2025, des investissements stratégiques pour une ville dynamique	27
X.	Financement de l'investissement	29
XI.	Les budgets annexes	30
	Le budget « Port de Plaisance »	30
	Evolution des recettes de fonctionnement	30
	Evolution des dépenses de fonctionnement	31
	Evolution des résultats de fonctionnement	32

Evolution des recettes d'investissement.....	32
Evolution des dépenses d'investissement	33
Evolution des résultats globaux et de la capacité d'autofinancement	33
Etat de la dette.....	34
Le budget « Parkings ».....	36
Evolution des recettes de fonctionnement.....	36
Evolution des dépenses de fonctionnement	36
Evolution des résultats de fonctionnement	37
Evolution des recettes d'investissement.....	37
Evolution des dépenses d'investissement	38
Evolution des résultats globaux et de la capacité d'autofinancement	38
Profil d'extinction de la dette.....	39

Introduction

Le présent rapport a pour objet de fournir l'ensemble des données nécessaires aux élus pour mener le débat d'orientations budgétaires.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat a lieu, au plus tôt, dix semaines avant l'examen du budget primitif.

Elément essentiel de la démocratie participative, il devient un exercice obligatoire car toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat, dans une séance ultérieure et distincte du vote du budget, est entachée d'illégalité. Ainsi, pour encadrer et donner plus de portée à cet exercice politique, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 impose un rapport sur les orientations budgétaires.

L'article D2312-3 du CGCT précise ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires suivant doit contenir :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget. »

Aux montants et ratios financiers, s'ajoutent des données sur la masse salariale et la gestion des ressources humaines.

Au-delà du contenu réglementaire, le présent rapport s'efforcera d'appréhender le contexte politique et économique dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la Commune de Banyuls-sur-mer, les incertitudes, les leviers et les contraintes qui pèsent sur son environnement à différentes échelles. En s'appuyant sur des analyses du contexte économique mondial, national et local, ainsi que sur des indicateurs et analyses rétrospectives et prospectives, les choix politiques sont présentés en toute transparence.

I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET POUR 2025

Inflation et croissance en France (chiffres octobre 2024)

En octobre, l'inflation en France a progressé légèrement, avec une hausse des prix à la consommation de 1,2 % sur un an, contre 1,1 % en septembre.

Ce chiffre confirme un ralentissement marqué par rapport à l'été, où l'inflation atteignait 2,3 % en juillet.

Cette tendance s'explique principalement par le recul des prix de l'énergie et des services. Les prix de l'énergie ont chuté de 2 % sur un an, grâce à la baisse du cours du pétrole. Le baril de Brent est passé temporairement sous la barre des 70 dollars, sous l'effet d'une faible demande en Chine et d'un relèvement de la production pétrolière aux États-Unis. Par ailleurs, les prix des services se sont modérés, enregistrant une hausse de 2,2 % en glissement annuel contre 2,4 % en septembre, en raison d'une progression salariale plus limitée que prévue au premier semestre.

Sur le plan de la croissance économique, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,4 % au troisième trimestre 2024, contre +0,2 % au trimestre précédent. Cette reprise a été soutenue par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui ont dynamisé l'activité. La demande intérieure finale (hors stocks) a contribué positivement à cette croissance, portée par un rebond de la consommation des ménages (+0,5 % après une stagnation au trimestre précédent). Cependant, l'investissement (formation brute de capital fixe) a poursuivi sa baisse, enregistrant un recul de 0,8 % après -0,1 % au deuxième trimestre.

Un déficit budgétaire en France qui dérape et atteint des niveaux inédits

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. Face à cette situation budgétaire dégradée, l'objectif est de ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025, pour respecter les critères européens à l'horizon 2029, avec un déficit de 2,8 %. Cependant, cet effort de redressement budgétaire s'inscrit dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. La charge de la dette, déjà deuxième poste de dépenses publiques derrière l'éducation avec plus de 50 milliards d'euros, pourrait devenir le premier d'ici 2027. Les obligations d'État françaises à 10 ans (OAT) atteignent désormais un taux de 3,16 %, un niveau similaire à celui de pays comme le Portugal et l'Espagne, jugés plus risqués. Si la dette française continue d'attirer les investisseurs, cette montée des taux fragilise les finances publiques et accroît le coût de l'endettement.

Par ailleurs, la dette publique devrait continuer de croître pour frôler 115 % du PIB en 2025, presque le double de la limite de 60 % fixée par les critères de Maastricht.

La croissance économique, prévue à 1,1 % en 2025, risque également d'être freinée par les mesures de consolidation budgétaire.

Cette situation met en lumière les défis majeurs auxquels la France doit faire face : restaurer sa crédibilité budgétaire auprès des agences de notation, stabiliser une dette publique galopante, et réconcilier les impératifs économiques et sociaux dans un contexte de ralentissement de la croissance.

Focus sur les Finances publiques locales

En 2024, les finances publiques françaises continuent de traverser une période de tensions importantes.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, une dynamique de ralentissement se fait sentir. Alors qu'elles avaient progressé de manière soutenue en 2021 (+5,4 %), et 2022 (+4,7 %), elles sont tombées à 4 % en 2023. La tendance devrait se poursuivre en 2024 avec une hausse limitée à seulement 2,3 %, conséquence de divers facteurs économiques et conjoncturels.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement continuent de croître à un rythme élevé, principalement sous l'effet de l'inflation, bien que leur progression commence à ralentir.

Après une augmentation de 6,2 % en 2023 (contre 5,1 % en 2022 et 3,1 % en 2021), la hausse prévue pour 2024, de 4,4 %, reste cependant significative, ce qui reflète l'impact persistant de la hausse des prix sur les finances publiques. Les dépenses d'investissement poursuivent quant à elles une trajectoire ascendante. Depuis le début d'un cycle amplifié en 2014, ces dépenses n'ont cessé de croître, avec une accélération marquée depuis 2021. Après des hausses remarquables de +7,4 % en 2022 et +7,5 % en 2023, elles devraient encore progresser de 6,9 % en 2024, témoignant d'une volonté de soutenir l'activité malgré les contraintes budgétaires.

Enfin, la dette publique connaît une légère accélération de sa croissance. Après des augmentations limitées à 1,0 % en 2022 et 1,1 % en 2023, l'encours de dette devrait croître de 2,8 % en 2024, illustrant les difficultés persistantes à contenir les dépenses publiques face aux exigences économiques et sociales actuelles.

Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS, décret 30 janvier 2025)

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux à 34,65 % en 2025, et qui s'élèvera progressivement jusqu'à 43,65 % en 2028.

- Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,
- 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps. Selon les estimations du cabinet Stratorial Finances, l'impact sur les budgets des petites villes sera d'ampleur : à partir de 2028, le coût annuel serait de près de 1 230 millions d'euros.

Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE) selon le Sénateur Sautarel (contre 570 millions d'euros en 2024),
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR): maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE),
- Fonds vert : hausse de 150 millions d'euros en autorisation d'engagement, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.

- Fonds territorial Climat de 200 millions d'euros à la main des collectivités qui avait été créé par le Sénat, a été supprimé en Commission Mixte Paritaire (l'APVF doit plaider pour son rétablissement).

Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico)

Le Dilico remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concerne plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant). Cette évolution présentée comme plus équitable (les plus gros ne sont pas forcément les plus riches) pose d'autres questions : le Dilico traite de la même façon une collectivité de 200 000 habitants et une collectivité de 5 habitants.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics.

EN RESUME :

- *Un affaiblissement de la croissance sur le long terme*
- *Une conjoncture économique morose, avec une dégradation du taux de chômage français à 8 %*
- *Une crise profonde des finances publiques :*
 - *Un déficit public à son plus haut niveau qui a plus que doublé en 7 ans, estimé à 6 % du PIB*
 - *Une dette publique toujours aussi importante et qui a progressé de 46 % en 6 ans.*

L'Etat demande aux collectivités locales de contribuer au redressement public.

Mesures principales impactant les Communes :

- *Le maintien du taux du FCTVA est confirmé*
- *DILICO : La Ville de Banyuls-sur-Mer n'est pas concernée*
- *Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Impact pour la Ville en 2025 : + 100 000 €*

Préambule

La Ville de Banyuls-sur-Mer s'attache à maintenir la qualité de son service public tout en continuant d'investir pour l'avenir.

Cette année encore, nous allons adopter un budget responsable et engagé :

Responsable car nous tenons compte des circonstances nationales qui contraignent
toujours plus notre budget

Engagé pour un service public exemplaire pour nos habitants, une qualité de vie toujours
améliorée, et un territoire attirant et accueillant

Les grandes orientations à retenir

Aucune augmentation du taux d'imposition foncier

*Maintien des subventions aux associations qui assurent le dynamisme de notre
ville, et appui aux événements exceptionnels*

Optimisation et maîtrise des charges de fonctionnement

Accroissement de la capacité d'autofinancement

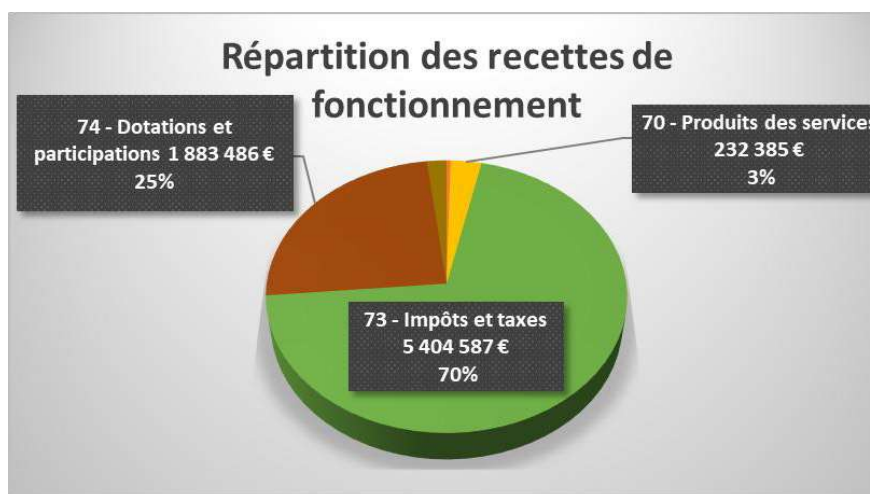
Finalisation des projets de la mandature

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2025

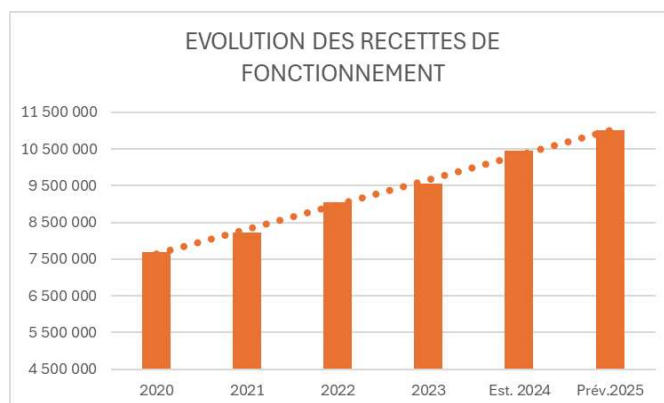
Synthèse de l'évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES	2020	2021	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
013 - Atténuation de charges	30 891	120 338	200 263	101 669	132 025	130 000
70 - Produits des services	232 385	340 630	569 798	645 405	844 046	900 000
73 - Impôts et taxes	5 404 587	5 784 044	6 187 960	6 503 775	7 079 836	7 200 000
74 - Dotations et participations	1 883 486	1 747 195	1 790 625	2 012 268	2 098 163	2 150 000
75 - Autres produits de gestion courante	147 643	199 843	279 818	270 231	293 150	300 000
76 - Produits financiers	55	48	48	635	0	0
77 - Produits exceptionnels	1 906	27 329	8 990	14 007	0	0
RECETTES REELLES	7 700 954	8 219 426	9 037 502	9 547 990	10 447 218	10 680 000
Op. d'ordre de transferts entre section	234	4 304	0	0	0	0
RECETTES D'ORDRE	234	4 304	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 701 188	8 223 730	9 037 502	9 547 990	10 447 218	10 680 000

Pour mémoire, le chapitre 013 reprend les atténuations de charges liées aux remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie des agents de la collectivité.

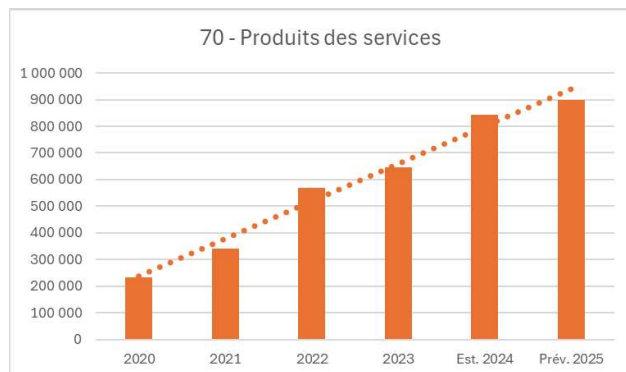


La **fiscalité** est la principale recette de la ville (**70%**), suivie des dotations de l'Etat à hauteur de **25%**.



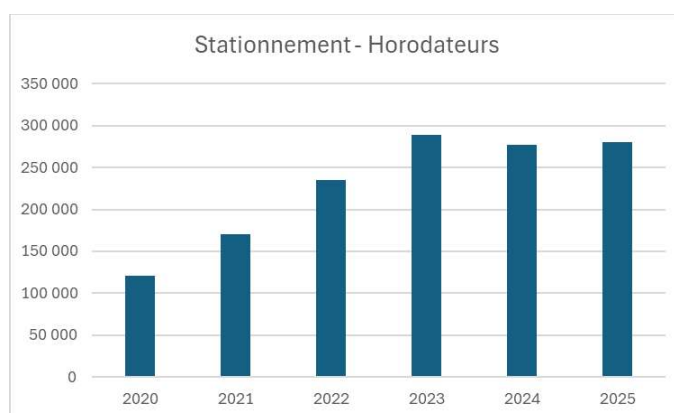
Produits des services, domaine, ventes diverses

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public, au stationnement payant et aux divers remboursements.



L'augmentation de près de 80 000 € sur ce chapitre entre l'année 2023 et 2024 s'explique d'une part, par le remboursement par la CCACVI des prestations d'enlèvement des encombrants (2 x 38 991 €, régularisations des années 2022 et 2023 perçues en 2024) et d'autre part, par le remboursement par le camping des prestations d'animations/événementiel délivrées par la Commune (50 000 €).

Les recettes liées au stationnement payant perçues par les horodateurs sont en progression de plus de 150 000 € entre 2020 et 2024.



Les recettes fiscales

La fiscalité directe

Depuis 2014, le Conseil municipal a maintenu le taux de taxe foncière inchangé, un engagement qui a été renouvelé pour l'intégralité du mandat en cours.

Désormais, les recettes de fiscalité directe de la Ville (sur lesquelles elle conserve un pouvoir de taux) portent sur :

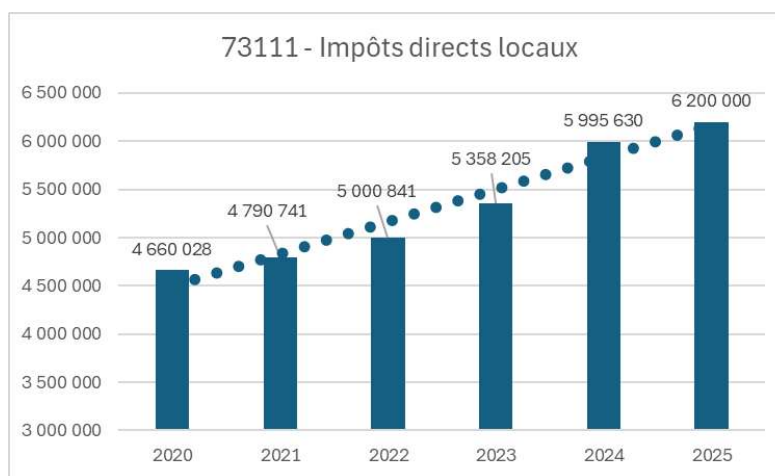
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour mémoire : Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En septembre 2023, le conseil municipal a voté la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 40%, générant un impact financier en 2024 de **466 560 €**.

Depuis 2020, la fiscalité directe a généré les recettes suivantes :

2020	2021	2022	2023	2024	Prév. 2025
4 660 028	4 790 741	5 000 841	5 358 205	5 995 630	6 200 000



Cette hausse s'explique par les bases des impôts locaux qui sont augmentées par l'Etat. Après avoir subi des hausses records, notamment 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, l'année 2025 marque une pause. Les dernières données publiées par l'Insee prévoient une hausse plus modérée de 1,68 %, un niveau nettement inférieur aux années précédentes.

Pour mémoire : Les taux d'imposition votés par la Commune restent inchangés depuis 2014.

Il est à relever une ressource supplémentaire de plus de 1,5 millions entre 2020 et 2025, pour l'autofinancement d'opérations.

La fiscalité indirecte : Droits de mutation - taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Taxes de séjour

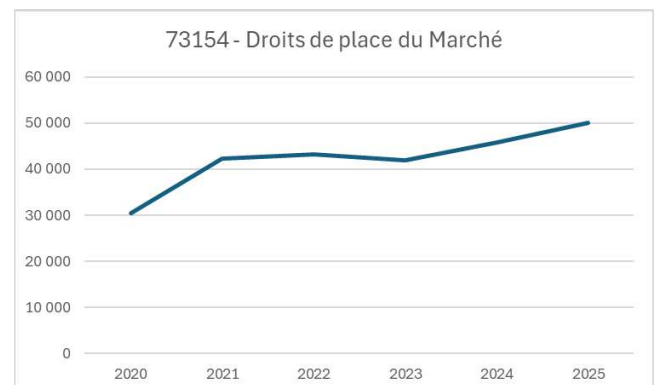
Fiscalité indirecte	2020	2021	2022	2023	2024	2025
73123 - Droits de mutation	361 069	595 158	567 365	448 500	463 389	460 000
73141- Taxe conso Elect.	73 603	136 730	141 917	183 586	150 372	150 000
73154 - Droits de place du Marché	30 490	42 373	43 207	41 938	45 796	50 000
731220 - Taxes de séjour	0	0	250 778	247 843	322 079	335 000
TOTAL	465 162	774 260	1 003 267	921 867	981 636	995 000

Les droits de mutation et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sont particulièrement fluctuants et difficiles à prévoir.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) est une taxe prélevée sur la facture d'électricité des consommateurs (particuliers et entreprises). Elle est perçue par les fournisseurs d'électricité, puis reversée aux communes.

Après un fléchissement en 2023 des droits de mutation, ceux-ci semblent progresser à la hausse en 2024. Par mesure de prudence, un montant identique à l'année 2024 sera inscrit au budget primitif. Les droits de mutation sont des taxes perçues par les communes lors d'un changement de propriétaire d'un bien immobilier (achat, donation, succession). Quand une transaction immobilière a lieu, l'acheteur doit payer des frais qui incluent ces droits de mutation. Une partie de cette somme est reversée à la commune, ce qui constitue une recette fiscale importante pour financer les services publics locaux (équipements, infrastructures, etc.).

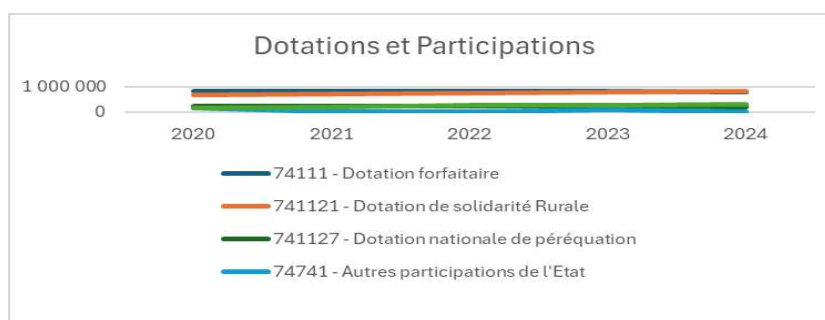
Les recettes relatives à la perception de la taxe de séjour et aux droits de place du marché confortent leur progression.



Les dotations et participations

Ce chapitre comprend les aides de l'Etat, essentiellement la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation.

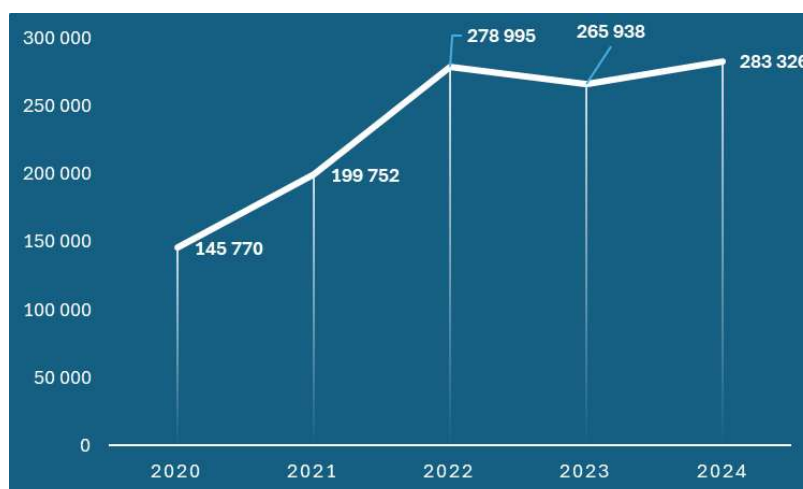
Le graphique ci-dessous montre la stabilité des aides de l'Etat depuis 2020. L'inscription budgétaire 2025 sera quasi-identique à l'année 2024.



Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des loyers perçus au titre de la location des logements et des redevances d'occupation du domaine public réglées par le camping et le port de plaisance.

En 2025, il est attendu une légère augmentation des recettes, liée à la révision des loyers perçus.



En 5 années, une augmentation des recettes de fonctionnement de **plus de 3 millions** pour **autofinancer les dépenses structurantes** de la Ville de Banyuls-sur-Mer !

Au cours de ce mandat, la municipalité a su diversifier et développer ses ressources financières :

- ✓ En optimisant la gestion du stationnement payant
- ✓ En réévaluant la taxe de séjour afin de mieux refléter l'attractivité touristique de la commune,
- ✓ En optimisant la gestion du patrimoine immobilier : pour garantir des comptes réguliers et transparents, des redevances d'occupation du domaine public ont été instaurées, notamment pour le port de plaisance et le camping municipal,
- ✓ En appliquant une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de contribuer à une répartition plus juste de la charge fiscale.

Des recettes supplémentaires nécessaires pour satisfaire des besoins nouveaux :

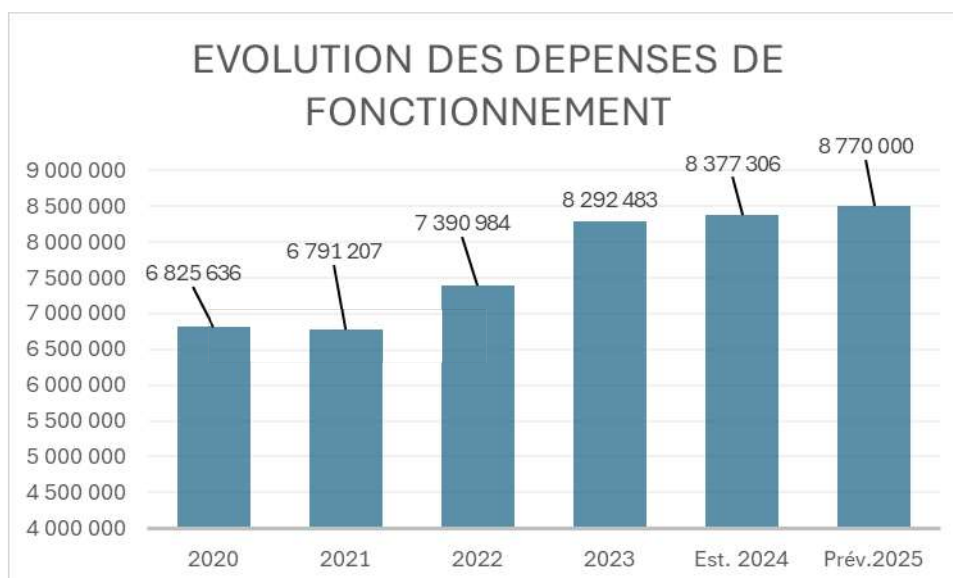
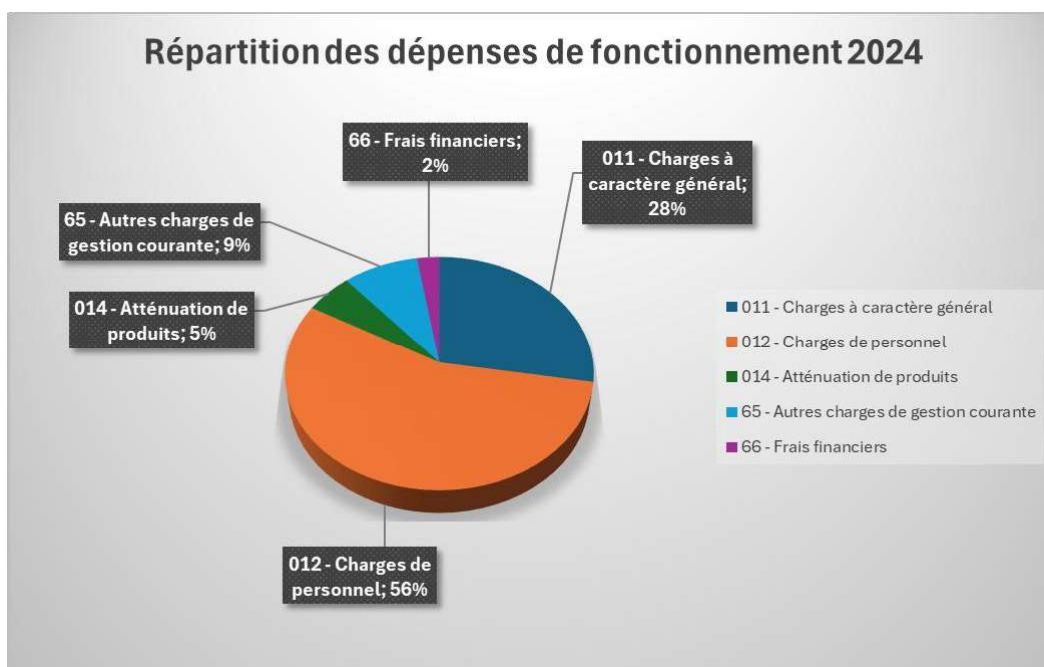
- ✓ Plus de sécurité,
- ✓ Plus de propreté,
- ✓ Plus de services au public,
- ✓ Plus de mesures en faveur de la préservation de l'environnement.

III. UNE GESTION RIGOREUSE DES DEPENSES COURANTES POUR MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT

La recherche d'optimisation de la section de fonctionnement

Synthèse de l'évolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
011 - Charges à caractère générale	2 036 127	1 770 120	1 865 121	2 128 049	2 086 399	2 100 000
012 - Charges de personnel	3 650 231	3 675 936	3 894 823	4 325 346	4 186 842	4 500 000
014 - Atténuation de produits	67 726	67 726	230 182	458 720	415 360	480 000
65 - Autres charges de gestion courante	520 879	697 867	808 575	719 509	654 421	700 000
66 - Frais financiers	78 503	67 373	88 253	133 583	191 385	200 000
67 et 68 - Charges except, / Dot. At et provisio	3 401	660	1 981	0	8 281	
DEPENSES REELLES	6 356 867	6 279 683	6 888 935	7 765 206	7 542 687	7 980 000
Op. d'ordre de transferts entre section	468 769	511 524	502 049	527 277	406 326	827 829
DEPENSES D'ORDRE	468 769	511 524	502 049	527 277	406 326	827 829
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 825 636	6 791 207	7 390 984	8 292 483	7 949 013	8 807 829



De 2023 au prévisionnel 2025, nous observons une stabilité des dépenses de fonctionnement en dépit de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie, rendue possible par une gestion en bon père de famille, raisonnable et prudente.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel à hauteur de 56 %, suivies par les charges à caractère général (28%) qui permettent le fonctionnement de la collectivité (matériaux de construction, fournitures diverses, eau, énergie, carburant, maintenance des matériels et des véhicules, assurances...).

La Ville limite l'augmentation de ses dépenses. Au compte administratif 2024, les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante ont baissé de plus de 200 000 € par rapport aux dépenses réalisées de 2023, y compris les dépenses les plus affectées par l'inflation.

Cette diminution, notamment constatée au chapitre 012, s'explique principalement par le coût supplémentaire supporté en 2023 en raison des périodes de passage de relais au service Urbanisme et au Centre Technique Municipal, ce qui a impliqué le paiement de deux salaires de cadres pour une seule fonction.

Dans le budget 2025, les **dépenses à caractère général** seront stables malgré l'inflation.

Ces efforts de gestion sont indispensables pour dégager des ressources dans la section de fonctionnement, nécessaires à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), malgré de nombreuses augmentations de dépenses.

Concernant les charges de personnel, la Ville de Banyuls-sur-Mer a fait le choix de procéder à une revalorisation importante du régime indemnitaire en accordant un 13^{ème} mois complet à ses agents. Ce choix politique s'explique par la volonté, en tant qu'employeur, de participer au maintien du pouvoir d'achat des agents de la Ville dans un contexte marqué par une forte inflation et une longue période de gel du point d'indice.

Le chapitre 012 augmentera en 2025 de 335 000 € pour les raisons suivantes :

- ✓ Augmentation de 3 points de cotisation CNRACL : environ 100 000 €
- ✓ Attribution du 13^{ème} mois complet : 80 000 €
- ✓ Réintégration d'un agent en disponibilité : 35 000 €
- ✓ Réintégration d'un agent en CLM : rémunération temps plein à temps partiel thérapeutique : 20 000 €
- ✓ Avancements d'échelon et de grade : 30 000 €
- ✓ Renfort du service communication : 35 000 €

Pour une parfaite information, il convient de corriger le montant des charges de personnel du remboursement des agents **mis à disposition** pour environ 270 000 €.

Les autres charges de gestion courante comprennent pour un tiers les subventions versées aux associations (207 000 €), le paiement des aides financières (permis de conduire, bons loisirs et vélo électrique), le paiement des indemnités aux élus et la subvention de fonctionnement versée au CCAS.

IV. STRUCTURE DES EFFECTIFS

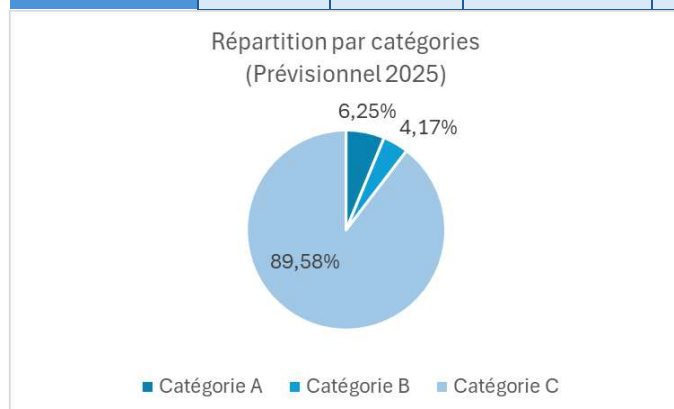
Répartition par statut				
	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Autres (contrats aidés, apprentissage...etc)	TOTAL
2021	90	9	0	99
2022	91	16	0	107
2023	91	12	1	104
2024	88	19	0	107
Prévisionnel 2025	96	15	0	111

Une hausse notable des charges de personnel est constatée en 2023 pour les raisons suivantes :

- Recrutement d'un agent pour la station Passeport
- Recrutement d'un agent pour la vie citoyenne
- Recrutement de cadres lié à la réorganisation des services
- Surcoût lié aux passages de relais du service Urbanisme et Centre Technique Municipal.

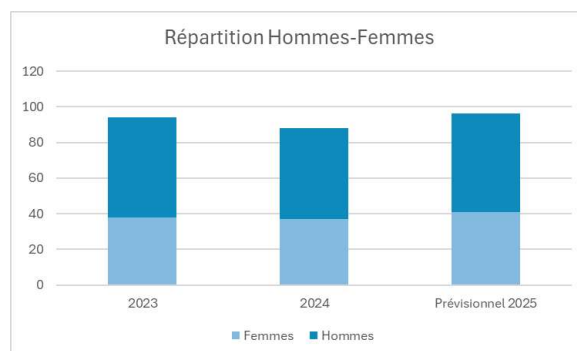
Répartition par catégorie

	2023	2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2025 (%)
Catégorie A	6	6	6	6,25%
Catégorie B	4	4	4	4,17%
Catégorie C	83	78	86	89,58%
TOTAL	93	88	96	100,00%



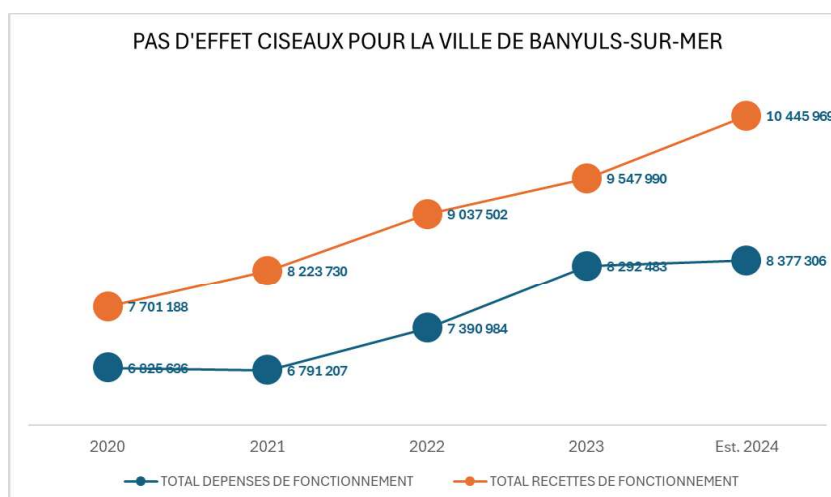
Répartition Hommes-Femmes

Répartition Hommes-Femmes			
	2023	2024	Prévisionnel 2025
Femmes	38	37	41
Hommes	56	51	55



V. QUELLES MARGES DE MANŒUVRE POUR LA VILLE EN 2025 ?

En préambule, il est important de souligner que, contrairement à la grande majorité des communes, la Ville ne subit pas l'effet « ciseaux » qui est généré lorsque les dépenses progressent plus vite que les recettes.



Une évolution importante des produits par rapport à l'évolution des charges révèle des marges de manœuvre importantes.

La capacité d'autofinancement

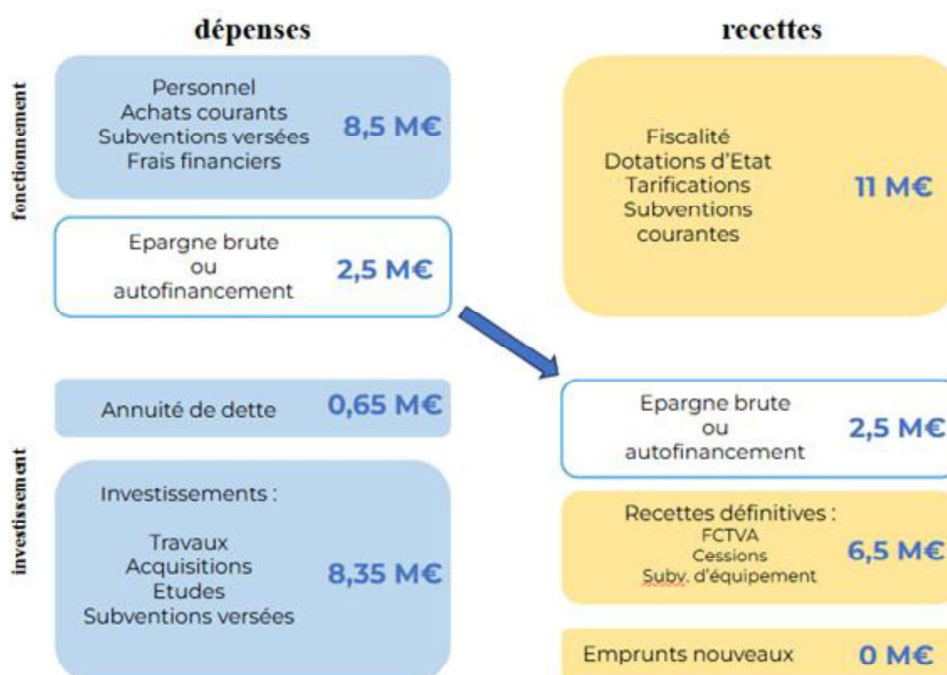
L'épargne brute, également appelée Capacité d'AutoFinancement (CAF), est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

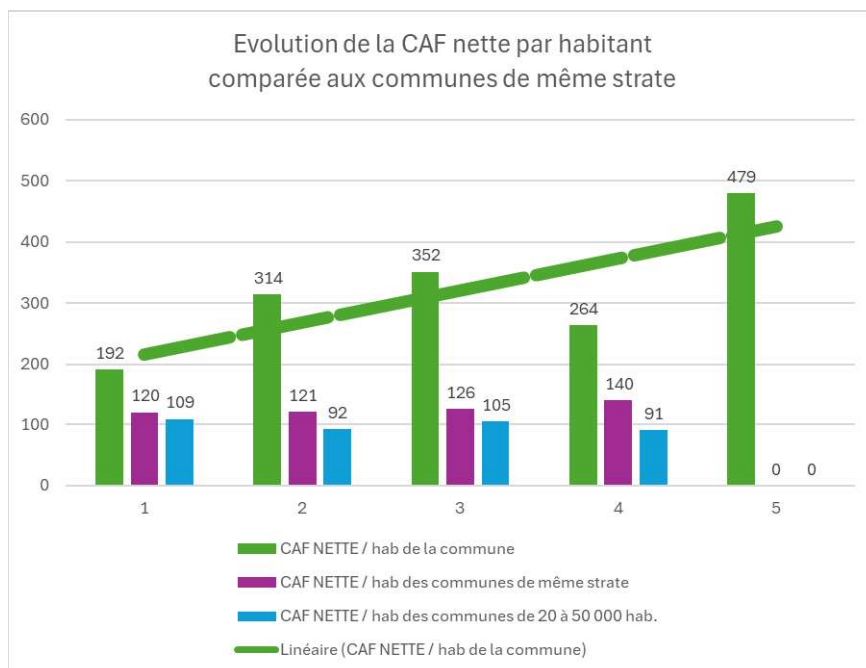


Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

La ville peut donc largement absorber son encours de dette.

Nous concernant, l'épargne brute constatée est très confortable.

	2020	2021	2022	2023	Est. 2024
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	7 700 954	8 219 426	9 037 502	9 547 990	10 447 218
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	6 356 867	6 279 683	6 888 935	7 765 206	7 542 687
= CAF BRUTE	1 344 087	1 939 743	2 148 566	1 782 783	2 904 532
- Remboursement du capital des emprunts	413 661	421 378	455 564	505 402	584 952
= CAF NETTE	930 427	1 518 365	1 693 002	1 277 382	2 319 580
CAF NETTE / hab de la commune	192	314	352	264	479
CAF NETTE / hab des communes de même strate	120	121	126	140	NC
CAF NETTE / hab des communes de 20 à 50 000	109	92	105	91	NC



PS : Les informations de ratios (encours par habitant, annuité par habitant, épargne...) sont alimentées à partir des données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale qui sont mises à jour une fois par an pour l'année précédente à partir des comptes de gestion, courant juillet. Les informations de l'année 2024 ne sont pas encore accessibles.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Epargne brute 2024	2 904 532
Recettes réelles de fonctionnement 2024	10 447 218
Taux d'épargne brute 2024 de la ville de Banyuls-sur-Mer	27,80 %

Un taux supérieur à 20 % est généralement considéré comme satisfaisant, voire **très bon** au-delà de 25 %.

Avec un tel niveau d'épargne brute, la ville dispose d'une marge de manœuvre pour financer des projets structurants (infrastructures, équipements publics, transition écologique, etc.), sans alourdir la dette.

Pour mémoire, le fléchissement de l'année 2023 est expliqué par la hausse, à hauteur de 350 000 €, des dépenses suivantes :

- ✎ Le coût supplémentaire de 200 000 € au chapitre 012 – Charges de personnel exposé ci-avant ;
- ✎ La montée du prix de l'électricité faisant augmenter la facture de près de 100 000 € (257 000 € en 2022, 350 000 € en 2023) ;
- ✎ L'augmentation du remboursement en capital de la dette de près de 50 000 €.

VI. L'ETAT DE LA DETTE

Situation générale Tous budgets (Principal – Port de Plaisance et Parkings)

SITUATION GÉNÉRALE

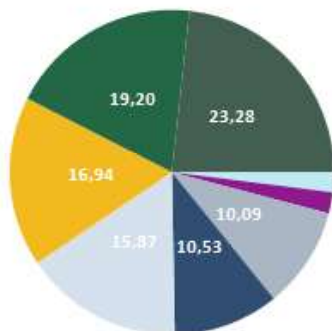
La dette, tous budgets confondus, en date du 31/12/2024, comporte 20 emprunts pour un encours de 13 970 579,93€.

Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 2,03%.

	31/12/2023	31/12/2024
Encours	12 675 054,90	13 970 579,93
Nombre d'emprunts	18	20
Disponible ligne de trésorerie	0,00	50 000,00
Durée résiduelle	18 <u>an</u> (s) 7 mois	17 <u>an</u> (s) 8 mois
Vie moyenne résiduelle	9 <u>an</u> (s) 5 mois	8 <u>an</u> (s) 11 mois
Taux moyen annuel	1,81%	2,03%

Les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 8 établissements présents dans votre encours.

En %

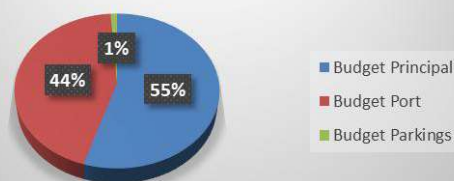


Banque	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Credit Agricole	3 252 048,28	23,28%
Credit Agricole CIB	2 682 539,00	19,20%
CAFFIL/LBP	2 366 695,39	16,94%
Credit Mutuel	2 217 500,25	15,87%
Credit Maritime	1 470 631,60	10,53%
Arkea Banque	1 410 000,00	10,09%
Ste de Fin. Local	293 882,21	2,10%
Caisse d'Epargne	277 283,20	1,98%
Total	13 970 579,93	100,00%

Répartition du capital restant dû par budgets :

Budget	Capital restant dû au 13/02/25	%
Budget Principal	7 613 228,89	54,82%
Budget Port	6 119 447,48	44,07%
Budget Parkings	154 000,00	1,11%
Total	13 886 676,37	100,00%

Répartition du CRD par budgets



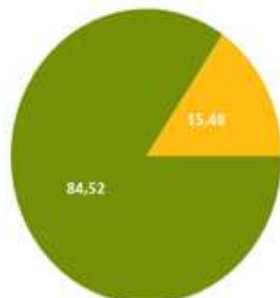
Il est précisé que chaque budget assure **avec ses propres ressources** le remboursement de sa propre dette.

Les annuités de la dette du Port de Plaisance sont prises en charge par ses recettes propres : redevances des plaisanciers et loyers des locaux du port.

STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

La dette présente le risque de taux suivant :

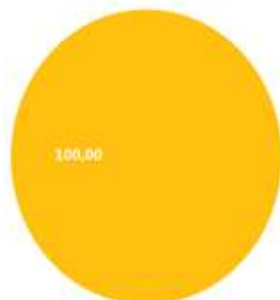
En %



Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	11 808 364,40	84,52%
Indexé	2 162 215,53	15,48%
Total	13 970 579,93	100,00%

La dette à taux indexé représente 15,48 % et se compose de 5 emprunt(s) sur un panel de 1 indice(s).

En %



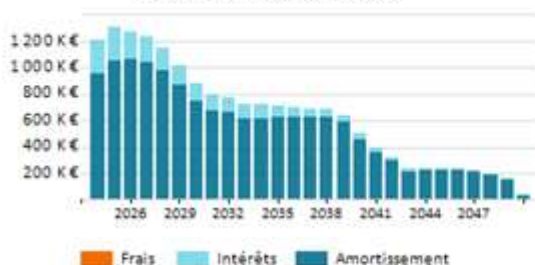
Index	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Euribor 3 mois	2 162 215,53	100,00%
Total	2 162 215,53	100,00%

La dette ne comporte aucun produit structuré.

Extinction de la dette - Tous budgets

Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2024	574 849,19	185 179,60	3 000,00	763 028,79	0,00	6 238 118,40
2025	680 088,27	171 304,88	0,00	851 393,15	0,00	7 663 269,21
2026	685 540,78	142 517,16	0,00	828 057,94	0,00	6 983 180,94
2027	691 216,01	123 574,11	0,00	814 790,12	0,00	6 297 640,16
2028	697 123,84	106 085,90	0,00	803 209,74	0,00	5 606 424,15
2029	581 436,91	89 494,55	0,00	670 931,46	0,00	4 909 300,31
2030	463 250,83	78 895,70	0,00	542 146,53	0,00	4 327 863,40
2031	386 086,08	72 262,40	0,00	458 348,48	0,00	3 864 612,57
2032	372 310,97	66 349,69	0,00	438 660,66	0,00	3 478 526,49
2033	330 985,20	60 598,80	0,00	391 584,00	0,00	3 106 215,52
2034	330 985,20	55 014,67	0,00	385 999,87	0,00	2 775 230,32
2035	330 985,20	49 214,43	0,00	380 199,63	0,00	2 444 245,12
2036	330 985,20	43 280,98	0,00	374 266,18	0,00	2 113 259,92
2037	330 985,20	37 022,59	0,00	368 007,79	0,00	1 782 274,72
2038	330 985,20	30 723,21	0,00	361 708,41	0,00	1 451 289,52
2039	297 652,07	24 376,69	0,00	322 028,76	0,00	1 120 304,32
2040	197 652,25	19 387,29	0,00	217 039,54	0,00	822 652,25
2041	160 000,00	15 378,80	0,00	175 378,80	0,00	625 000,00
2042	135 000,00	11 758,17	0,00	146 758,17	0,00	465 000,00
2043	60 000,00	9 130,15	0,00	69 130,15	0,00	330 000,00
2044	60 000,00	7 163,26	0,00	67 163,26	0,00	270 000,00
2045	60 000,00	5 233,75	0,00	65 233,75	0,00	210 000,00
2046	60 000,00	3 455,48	0,00	63 455,48	0,00	150 000,00
2047	60 000,00	1 785,97	0,00	61 785,97	0,00	90 000,00
2048	30 000,00	293,52	0,00	30 293,52	0,00	30 000,00
Total	8 238 118,40	1 409 881,75	0,00	9 647 600,15	0,00	

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



La capacité de désendettement du budget principal

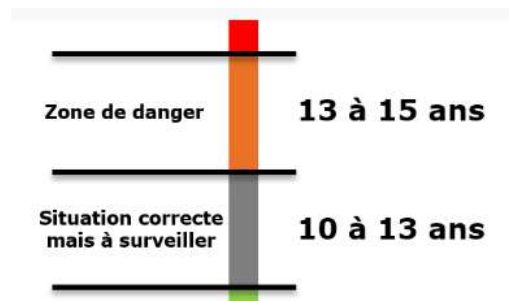
Année 31/12/N	Capacité de désendettement (En années)
2020	2,7
2021	1,9
2022	2,4
2023	3,5
2024	2,6

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ?

Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La Ville de Banyuls-sur-Mer a les moyens de rembourser sa dette en moins de 3 ans !



Ratios comparatifs



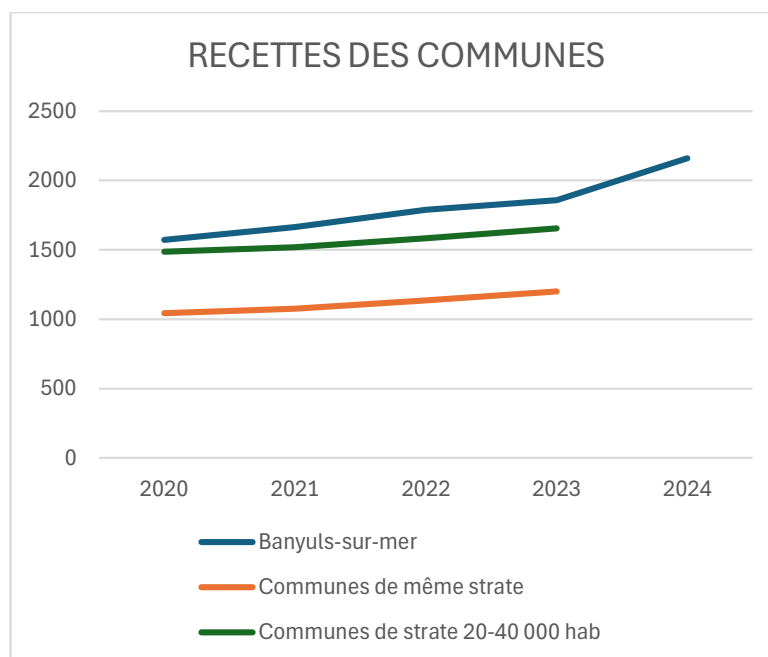
Même si la commune a emprunté pour des **investissements structurants**, nous constatons une maîtrise de la dette.

Pour l'année 2025, le programme d'investissements se réalisera sans recours à l'emprunt. L'autofinancement très élevé, le fonds de compensation de la TVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé financeront les dépenses d'investissement.

VII. COMPARAISON DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BANYULS-SUR-MER PAR RAPPORT AUX VILLES DE MEME STRATE ET AUX VILLES DE 20 A 40 000 HABITANTS, CORRESPONDANT A NOTRE SURCLASSEMENT DE POPULATION.

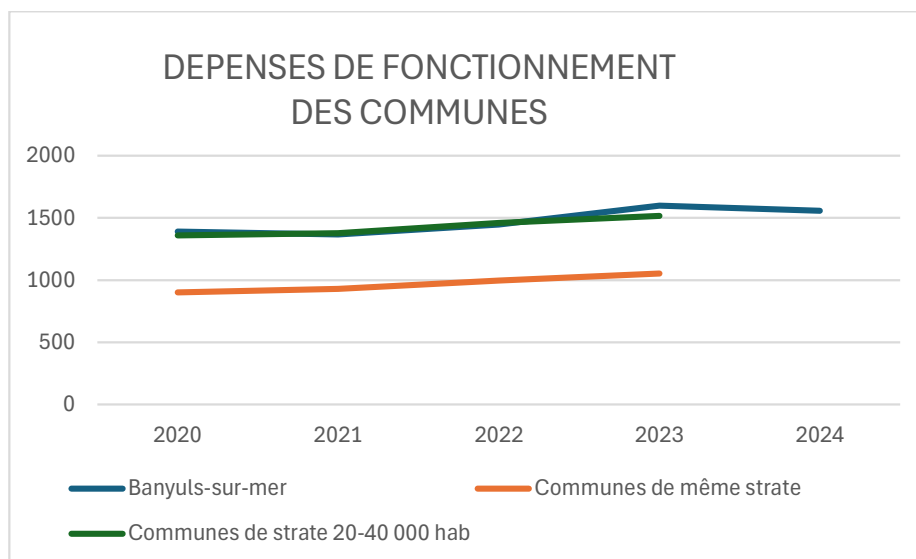
Valeurs en euros/habitants

Les recettes de fonctionnement



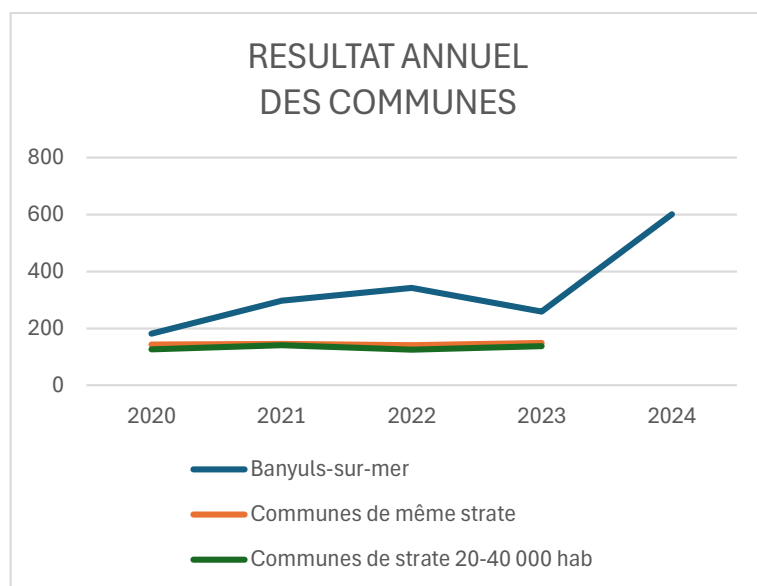
Nos recettes dépassent significativement celles des autres communes, avec un pic remarquable en 2024 dont la valeur est supérieure de plus **de 24%** par rapport aux autres communes.

Les dépenses de fonctionnement



La commune a un niveau de dépenses similaires aux autres communes.

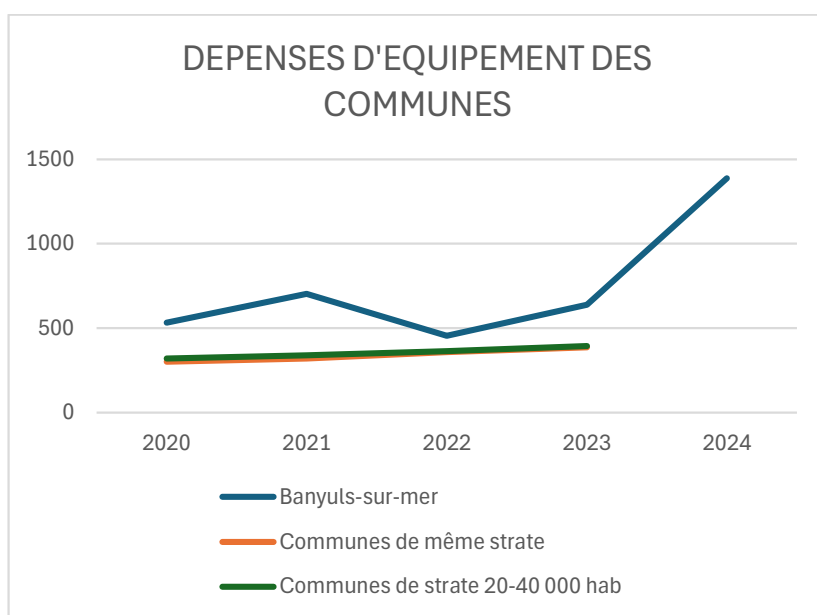
Le résultat annuel : Le résultat annuel total d'une commune correspond à la différence entre ses recettes et ses dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement sur un exercice budgétaire. Il reflète la capacité de la commune à dégager un excédent ou un déficit à la fin de l'année.



Avec un résultat excédentaire nettement au-dessus de la moyenne des communes comparables, Banyuls-sur-Mer se distingue par sa capacité à dégager des marges financières solides, offrant ainsi de nouvelles perspectives d'investissement et de développement.

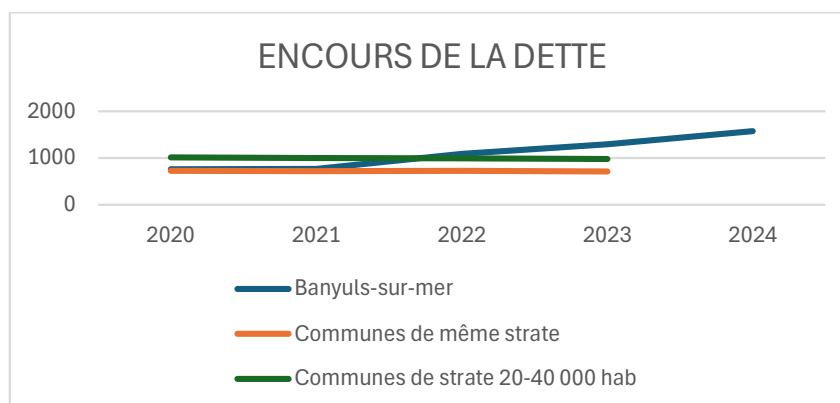
La valeur passe de **181** en 2020 à **601** en 2024, soit une augmentation plus que significative de 332 %. En 2024, nous allons atteindre un résultat **4 fois** plus important que les autres communes.

Les dépenses d'équipement (investissement)



En 2024, la commune a investi **3, 5 fois** plus que les autres villes, tout en générant un résultat net global (après comblement du déficit d'investissement) de près de 2 000 000 €.

Encours de la dette : L'encours de dette désigne le montant total des emprunts contractés qui restent à rembourser.



L'encours de dette est légèrement plus élevé que les autres communes.

Au vu de la capacité d'autofinancement de la commune, celui-ci peut être totalement éteint en seulement 1,5 année de gestion. Notre encours de dette s'élève pour la Ville à 7 613 229 € et nous dégagerons annuellement et de façon structurelle près de 5 000 000 € d'excédent global.

En bref :

- Des **recettes** supérieures de plus de **24%** par rapport aux autres communes
- Un niveau de **dépenses** de fonctionnement **équivalent** aux autres communes
- Un résultat annuel **4 fois** plus important que les autres communes, y compris la strate 20-40 000 habitants
- Un niveau d'investissement 3,5 fois plus élevé que les autres villes, tout en générant un résultat net global de près de 2 000 000 €

La Ville dispose des ressources nécessaires pour réaliser ses ambitions.

VIII. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
20 - Immobilisation incorporelles	146 412	210 601	127 261	76 882	244 455	
204 - Subventions d'équipement versées	0	14 769	12 796	236 178	122 703	
21 - Immobilisations corporelles	504 839	468 349	475 931	1 087 569	833 619	912 437
23 - Immobilisations en cours	1 923 357	2 720 500	1 575 260	1 689 490	5 517 287	5 648 451
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 574 607	3 414 220	2 191 247	3 090 118	6 718 064	6 560 888
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 879	0	0	19 329	63	
16 - Emprunts et dettes assimilées	413 661	421 378	455 564	505 402	584 952	650 000
DEPENSES FINANCIERES	419 539	421 378	455 564	524 731	585 015	650 000
4581 - Opération pour compte de tiers	90 897	69 146	64 816	0	0	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 085 043	3 904 745	2 711 626	3 614 849	7 303 080	7 210 888
Op. d'ordre de transferts entre section	234	35 607	595 234	0	62 482	
DEPENSES D'ORDRE	234	35 607	595 234	0	62 482	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 085 277	3 940 351	3 306 860	3 614 849	7 365 562	7 210 888

IX. EN 2025, DES INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES POUR UNE VILLE DYNAMIQUE

Dans un contexte de mutations économiques, sociales et environnementales, notre ville doit anticiper les défis de demain en investissant de manière responsable et stratégique. Ces investissements visent à renforcer l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir le développement durable. Ils s'inscrivent dans une vision à long terme, conciliant modernisation des infrastructures, transition écologique et dynamisation de l'économie locale. Engagés avec rigueur et en adéquation avec nos capacités financières, ces projets structurants reflètent notre ambition : bâtir une ville plus innovante, inclusive et résiliente.

Investir de manière réfléchie et responsable guide chacun de nos choix.

Une Ville aménagée et attractive, pour un montant de 4 600 000 € !

Dont notamment :

- ✍ La requalification de la rue Saint-Sébastien et du parking du marché : 2 140 000 €
- ✍ La réfection des rues Saint Jean-Baptiste, Dugommier, du 14 Juillet et A. Oliva : 120 000 €
- ✍ La requalification du pont du Puig del Mas : 800 000 € en 2025 et 800 000 € en 2026
- ✍ La modernisation de l'éclairage public : 409 000 €
- ✍ Une nouvelle aire de jeux au front de mer : 270 000 €
- ✍ La réfection de l'allée du cimetière du Sérès : 100 000 €
- ✍ L'embellissement de l'entrée de ville, côté Cerbère : 25 000 €

Une Ville préservée et durable, pour un montant de 900 000 € !

Dont notamment :

- ✚ La rénovation de notre patrimoine bâti : 652 400 €
- ✚ La révision générale du Plan Local d'Urbanisme : 145 000 €
- ✚ Le verdissement de la Ville : 15 000 €, dont 5 000 € relatifs au permis de végétaliser
- ✚ L'établissement du schéma directeur des eaux pluviales : 40 000 €

Une Ville sûre et épanouissante, pour un montant de 500 000 € !

Dont notamment :

- ✚ L'installation de platelage sur la plage centrale, au manège et au laboratoire Arago : 160 000 €
- ✚ L'aménagement de pistes de Défense Forestière Contre l'Incendie : 100 000 €
- ✚ L'extension de la vidéoprotection : 40 000 €
- ✚ La rénovation du city-stade : 30 000 €
- ✚ L'amélioration de l'éclairage architectural et décoratif : 19 000 €
- ✚ L'aménagement du terrain de padel du Mas Reig : 16 000 €
- ✚ La réfection du terrain de pétanque La Lyonnaise : 16 000 €
- ✚ L'achat de divers mobiliers urbains : 15 000 €
- ✚ L'achat de bornes et poteaux incendie : 10 000 €

Une Ville équipée et modernisée, pour un montant de 800 000 € !

Dont notamment :

- ✚ L'acquisition d'une nouvelle balayeuse : 225 400 €
- ✚ Le réaménagement de l'Office de Tourisme : 200 000 €
- ✚ L'acquisition d'une navette communale : 130 000 €
- ✚ L'acquisition de véhicules électriques : 100 000 €
- ✚ L'acquisition d'équipements pour les festivités : 53 000 €
- ✚ L'installation de bornes de recharge IRVE : 50 000 €

X. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES	2020	2021	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
13 - Subventions d'investissement	256 903	520 817	559 812	376 117	568 772	1 700 000
16 - Emprunts et assimilés	289 500	461 500	2 000 000	1 500 000	2 000 513	
20 - Immobilisations corporelles	15 000	19 529	151	0	0	
RECETTES D'EQUIPEMENT	561 403	1 001 847	2 559 963	1 876 117	2 569 285	1 700 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	335 484	543 115	187 195	1 077 918	404 369	287 415
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	680 987	860 645	817 291	0	0	4 395 644
138 - Autres subventions	40 968	1 473	960	1 400		
RECETTES FINANCIERES	1 057 439	1 405 233	1 005 447	1 079 318	404 369	4 683 059
4582 - Opération pour compte de tiers	82 708	0	0	63347,18		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 701 550	2 407 079	3 565 410	3 018 782	2 973 654	6 383 059
Op. d'ordre de transferts entre section	468 769	542 827	1 097 283	527 277	406 326	827 829
RECETTES D'ORDRE	468 769	542 827	1 097 283	527 277	406 326	827 829
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 170 319	2 949 906	4 662 692	3 546 059	3 379 980	7 210 888

En 2024, les dépenses d'équipement ont été financées par :

- Le recours à l'emprunt pour 2 000 000 €
- Des subventions d'investissement pour un peu plus de 700 000 €
- Le Fonds de Compensation de TVA pour 287 414 €
- La taxe d'aménagement pour environ 27 000 €
- L'autofinancement pour près de 3 600 000 €

En 2025, aucun emprunt ne sera souscrit, tant la capacité d'autofinancement de la Commune est élevée.

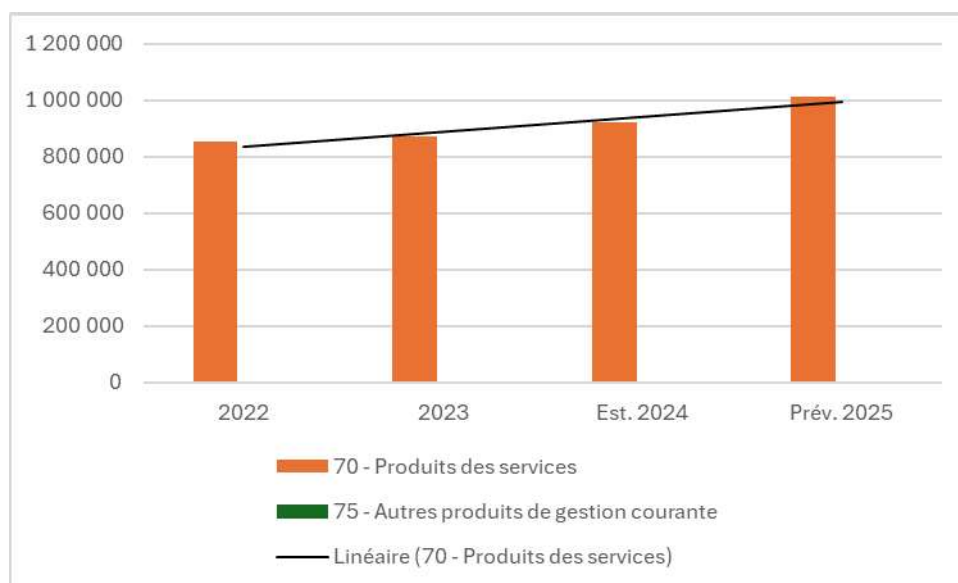
Les subventions d'investissement à percevoir en 2025 se portent à 1 700 000 €.

XI. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget « Port de Plaisance »

Evolution des recettes de fonctionnement

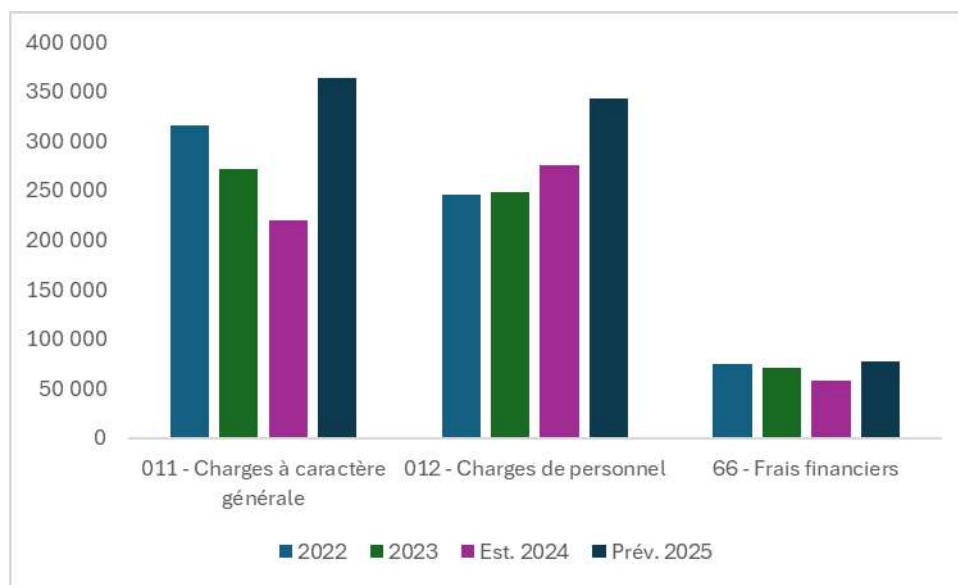
RECETTES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
013 - Atténuation de charges	4 050	803	2 838	2 900
70 - Produits des services	851 668	870 304	921 211	1 012 000
73 - Impôts et taxes	0	0	0	0
74 - Dotations et participations	0	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	2	2	3	2
RECETTES REELLES	855 720	871 109	924 051	1 014 902
Op. d'ordre de transferts entre section	0	0	0	0
RECETTES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	855 720	871 109	924 051	1 014 902



Les recettes de fonctionnement sont en hausse constante. Pour 2025, une progression de 90 000 € est prévue en raison des redevances perçues pour l'occupation du domaine public (+ 60 000 €) et l'augmentation du tarif de location des anneaux (+30 000 €).

Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
011 - Charges à caractère générale	316 233	271 281	220 669	363 600
012 - Charges de personnel	245 769	248 457	275 921	343 520
014 - Atténuation de produits	0	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	1	1	1	1
66 - Frais financiers	74 567	70 643	58 223	77 500
67 et 68 - Charges except, / Dot. At et provisions	0	1 014	18 925	0
DEPENSES REELLES	636 570	591 396	573 738	784 621
Op. d'ordre de transferts entre section	112 518	117 117	99 414	100 000
DEPENSES D'ORDRE	112 518	117 117	99 414	100 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	749 088	708 513	673 152	884 621



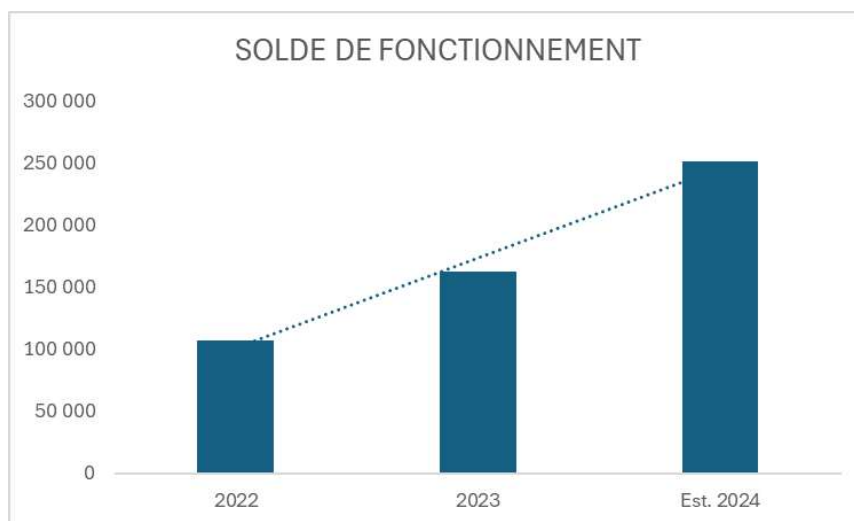
Une hausse des charges à caractère général est à anticiper afin de régulariser :

- le paiement de l'Impôt sur les sociétés au titre de l'année 2024 (37 315 €) ;
- le paiement de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2025 (50 000 €) ;
- le règlement de la Cotisation Foncières des Entreprises (30 000 €).

Les frais de personnel vont également augmenter pour prendre en compte le 13^{ème} mois complet, la hausse des cotisations CNRACL et le Glissement Vieillesse Technicité.

Evolution des résultats de fonctionnement

	2022	2023	Est. 2024
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	106 633	162 596	250 898



La solde de fonctionnement, représentant la capacité d'autofinancement, augmente régulièrement, offrant ainsi des marges de manœuvre cumulées importantes pour financer les dépenses d'équipements futures sans avoir recours à l'emprunt.

Evolution des recettes d'investissement

RECETTES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
13 - Subventions d'investissement	993 139	104 952	203 545	43 300
16 - Emprunts et assimilés	0	0	273 427	
23 - Immobilisations en cours	0	0	30 663	
RECETTES D'EQUIPEMENT	993 139	104 952	507 635	43 300
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	156 409	0	0
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	151 278	0	0	0
138 - Autres subventions	0	0		
RECETTES FINANCIERES	151 278	156 409	0	0
4582 - Opération pour compte de tiers	0	0		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 144 417	261 360	507 635	43 300
Op. d'ordre de transferts entre section	112 518	117 117	99 414	100 000
RECETTES D'ORDRE	112 518	117 117	99 414	100 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 256 934	378 478	607 049	143 300

Les recettes d'investissement sont constituées d'un reliquat de subvention à hauteur de 43 300 € (Transition digitale du Port de plaisance – Région et Etat) et des dotations aux amortissements qui financent les investissements.

Evolution des dépenses d'investissement

DEPENSES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
20 - Immobilisation incorporelles	0	0	0	
204 - Subventions d'équipement versées	0	0	0	
21 - Immobilisations corporelles	21 958	27 187	22 562	77 214
23 - Immobilisations en cours	1 397 972	142 396	646 480	23 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 419 930	169 584	669 042	100 214
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0		
16 - Emprunts et dettes assimilées	182 135	341 496	261 396	350 000
DEPENSES FINANCIERES	182 135	341 496	261 396	350 000
4581 - Opération pour compte de tiers	0	0	0	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 602 065	511 079	930 438	450 214
Op. d'ordre de transferts entre section	0	0	0	
DEPENSES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 602 065	511 079	930 438	450 214

La plupart des investissements ayant été achevés, les dépenses d'investissement sont en diminution.

Evolution des résultats globaux et de la capacité d'autofinancement

	2022	2023	Est. 2024
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	855 720	871 109	924 051
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	636 570	591 396	573 738
= CAF BRUTE	219 150	279 713	350 312
- Remboursement du capital des emprunts	182 135	341 496	261 396
= CAF NETTE	37 015	-61 782	88 916

Ce tableau présente l'évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute et nette sur les années 2022, 2023 et l'estimation pour 2024. Nous constatons une dynamique favorable à l'amélioration de CAF, qui se confirmera en 2025 et les années suivantes.

Etat de la dette

SITUATION GÉNÉRALE

Votre dette, en date du 31/12/2024, comporte 7 emprunts pour un encours de 6 139 310,72€.
 Le taux moyen, pour l'exercice en cours, ressort à 1,11%.

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024	Evolution exercice
Encours	6 212 936,50	6 139 310,72	6 139 310,72	⬇️
Nombre d'emprunts	6	7	7	⬆️
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	➡️
Durée résiduelle	22 an(s) 4 mois	21 an(s) 8 mois	21 an(s) 8 mois	⬇️
Vie moyenne résiduelle	11 an(s) 3 mois	11 an(s)	11 an(s)	⬇️
Taux moyen annuel	1,08%	1,11%	1,11%	⬆️
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,09%	1,04%	1,04%	⬇️
Taux de marché *	2,83%	2,07%	2,07%	⬆️
Marge moyenne	0,00%	0,00%	0,00%	➡️

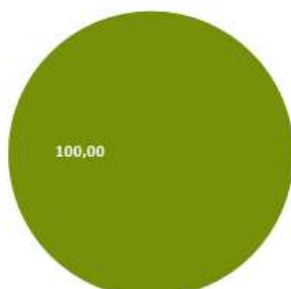
* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

Les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 5 établissements présents dans votre encours.

Banque	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Crédit Agricole CIB	2 682 539,00	43,69%
CAFFIL/LBP	2 083 362,20	33,93%
Crédit Maritime	1 302 631,60	21,22%
Crédit Mutuel	67 500,00	1,10%
Caisse d'Epargne	3 277,92	0,05%
Total	6 139 310,72	100,00%

La dette présente le risque de taux suivant :

En %

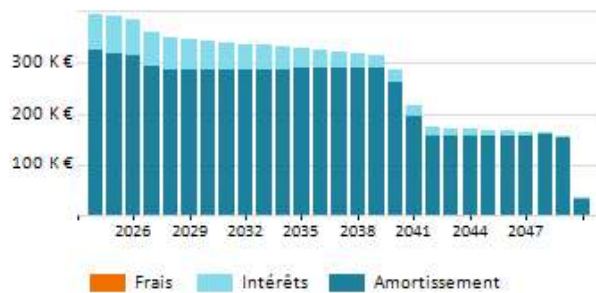


Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	6 139 310,72	100,00%
Total	6 139 310,72	100,00%

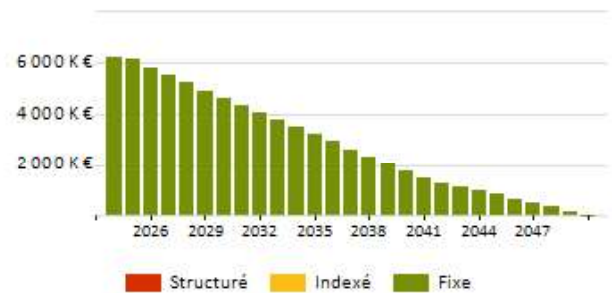
Votre dette ne comporte aucun produit indexé.

Votre dette ne comporte aucun produit structuré.

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2024	323 625,78	68 984,87	500,00	393 110,65	0,00	6 212 936,50
2025	318 749,04	72 031,28	0,00	390 780,32	0,00	6 139 310,72
2026	315 711,57	68 584,56	0,00	384 296,13	0,00	5 820 561,68
2027	293 461,33	65 203,25	0,00	358 664,58	0,00	5 504 850,11
2028	286 218,79	61 983,18	0,00	348 201,97	0,00	5 211 388,78
2029	286 487,31	58 904,44	0,00	345 391,75	0,00	4 925 169,99
2030	286 766,30	55 460,66	0,00	342 226,96	0,00	4 638 682,68
2031	287 057,15	52 295,62	0,00	339 352,77	0,00	4 351 916,38
2032	287 356,29	49 105,58	0,00	336 461,87	0,00	4 064 859,23
2033	287 670,17	45 781,13	0,00	333 451,30	0,00	3 777 502,94
2034	287 995,25	42 455,03	0,00	330 450,28	0,00	3 489 832,77
2035	288 333,98	39 310,98	0,00	327 644,96	0,00	3 201 837,52
2036	288 683,85	35 919,39	0,00	324 603,24	0,00	2 913 503,54
2037	289 048,41	32 604,08	0,00	321 652,49	0,00	2 624 819,69
2038	289 428,18	29 275,59	0,00	318 703,77	0,00	2 335 771,28
2039	289 819,69	25 932,39	0,00	315 752,08	0,00	2 046 343,10
2040	262 451,53	22 660,73	0,00	285 112,26	0,00	1 756 523,41
2041	195 625,78	19 730,31	0,00	215 356,09	0,00	1 494 071,88
2042	156 593,26	17 471,16	0,00	174 064,42	0,00	1 298 446,10
2043	157 050,77	15 285,96	0,00	172 336,73	0,00	1 141 852,84
2044	157 528,14	13 099,13	0,00	170 627,27	0,00	984 802,07
2045	158 023,07	10 847,64	0,00	168 870,71	0,00	827 273,93
2046	158 536,28	8 639,20	0,00	167 175,48	0,00	669 250,86
2047	159 070,52	6 347,76	0,00	165 418,28	0,00	510 714,58
2048	159 626,58	4 083,52	0,00	163 710,10	0,00	351 644,06
2049	156 303,48	1 773,68	0,00	158 077,16	0,00	192 017,48
2050	35 714,00	176,74	0,00	35 890,74	0,00	35 714,00
Total	6 462 936,50	923 947,86	0,00	7 386 884,36	0,00	

Le budget « Parkings »

Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
75 - Autres produits de gestion courante	53 535	115 121	142 678	150 000
RECETTES REELLES	53 535	115 121	142 678	150 000
Op. d'ordre de transferts entre section	0	0	0	0
RECETTES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 535	115 121	142 678	150 000

Nous constatons une forte augmentation des recettes, avec un chiffre d'affaires qui a presque triplé en trois ans.

Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
011 - Charges à caractère générale	17 366	32 133	26 332	27 300
66 - Frais financiers	0	4 092	3 463	3 060
67 - Charges exceptionnelles		50	0	100
69 - Impôts sur le bénéfices	0	7 966	0	37 000
DEPENSES REELLES	17 366	44 241	29 796	67 460
Op. d'ordre de transferts entre section	0	17 248	18 081	23 000
DEPENSES D'ORDRE	0	17 248	18 081	23 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 366	61 489	47 876	90 460

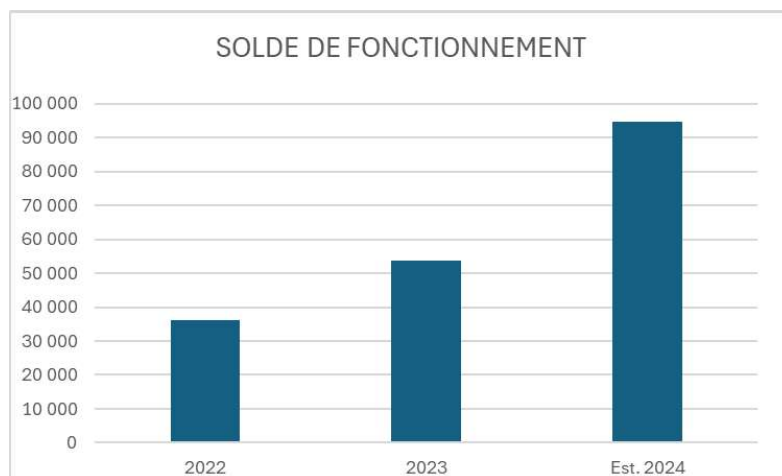
Le contrat de télégestion, principale dépense des charges à caractère général, a été résilié au 31 décembre 2024, engendrant une économie de 25 000 €. Cependant, les matériels n'étant plus sous garantie, un contrat de maintenance a été signé à hauteur de 10 500 €.

Les frais financiers (intérêt de la dette) vont diminuer comme suit, confirmant ainsi une baisse des dépenses futures :

Charges financières 2025	Charges financières 2026	Charges financières 2027
2 322,60	1 437,80	553,00
2 322,60	1 437,80	553,00

Le montant de l'impôt sur les bénéfices qui sera inscrit au budget 2025 comprend le reliquat 2024 (12 351 €) à régulariser.

Evolution des résultats de fonctionnement



Ce résultat en hausse constante s'explique par une gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement et une progression continue du chiffre d'affaires.

Evolution des recettes d'investissement

RECETTES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
16 - Emprunts et assimilés	280 000			
RECETTES D'EQUIPEMENT	280 000	0	0	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0		
1068 - Excédents de fonct. Capitalisés	0	0	89 802	0
138 - Autres subventions	0	0		
RECETTES FINANCIERES	0	0	89 802	0
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	280 000	0	89 802	0
Op. d'ordre	0	17 248	18 081	23 000
RECETTES D'ORDRE	0	17 248	18 081	23 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	280 000	17 248	107 883	23 000

Les recettes d'investissement sont essentiellement le recours à l'emprunt et l'excédent de fonctionnement capitalisé (comblement du déficit d'investissement par la section de fonctionnement).

Pour 2025, seules les dotations aux amortissements constituent la recette.

Evolution des dépenses d'investissement

DEPENSES	2022	2023	Est. 2024	Prév. 2025
21 - Immobilisations corporelles	258 713	4 166	35 613	1 000
23 - Immobilisations en cours	0	47 316	0	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	258 713	51 482	35 613	1 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	56 000	56 000	56 000
DEPENSES FINANCIERES	0	56 000	56 000	56 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	258 713	107 482	91 613	57 000
Op. d'ordre de transferts entre section	0	0		
DEPENSES D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	258 713	107 482	91 613	57 000

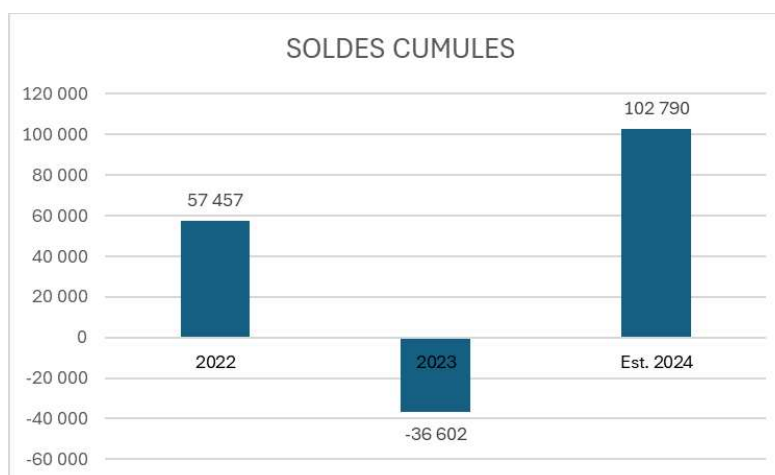
La majeure partie des investissements étant déjà réalisée, les dépenses diminuent.

L'emprunt s'éteindra en 2027, ce qui rendra ce budget d'autant plus excédentaire.

N° de contrat	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 01/01/2025	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital restant dû au 01/01/2027
PARK-2022-CMAR-09053308	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00
Total	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00

Evolution des résultats globaux et de la capacité d'autofinancement

	2022	2023	Est. 2024
SOLDES CUMULES	57 457	-36 602	102 790



	2022	2023	Est. 2024
Recettes réelles de fonct. (hors cessions d'actif)	53 535	115 121	142 678
- Dépenses réelles de fonct. (hors travaux en régie)	17 366	44 241	38 077
= CAF BRUTE	36 169	70 880	104 602
- Remboursement du capital des emprunts	0	56 000	56 000
= CAF NETTE	36 169	14 880	48 602

Profil d'extinction de la dette

N° de contrat	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 01/01/2025	Capital restant dû au 01/01/2026	Capital restant dû au 01/01/2027
PARK-2022-CMAR-09053308	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00
Total	224 000,00	168 000,00	112 000,00	56 000,00